

Parc naturel régional Livradois-Forez

Charte 2026-2041

Le Parc évolue

Je m'implique pour ~~son~~ avenir  
*notre*

Compte-rendu de l'assemblée citoyenne n°2

27 janvier 2023



*l'Auvergne, côté soleil levant*

# Résumé des épisodes

## précédents

**Du 22 au 24 septembre 2022** : le Parc a sondé le territoire pour aller à la rencontre des habitants lors d'une **TOURNÉE PARTICIPATIVE**, afin de recueillir leur avis sur les constats et les enjeux du Livradois-Forez. Cette tournée a permis aussi de mobiliser à l'assemblée citoyenne.

**Le 4 novembre 2022** : la première **ASSEMBLÉE CITOYENNE** a réunit une vingtaine d'habitants et d'associations, forces vives du territoire, pour contribuer à la révision de la charte du Parc Naturel Régional Livradois-Forez. Ils ont travaillé sur plusieurs défis thématiques en se projetant à l'horizon 2041, en précisant : ceux qu'il faut garder, ce qu'on ne veut plus voir et ce qu'il faut inventer. L'idée de faire perdurer cette assemblée citoyenne lors de la mise en œuvre de la charte a également commencé à germer.

**Le 27 janvier 2023** : la deuxième **ASSEMBLÉE CITOYENNE**, objet de ce présent compte-rendu, a permis d'amender, de compléter et de faire réagir les participants sur la première mouture du projet stratégique de la charte. **Les compléments apportés sont indiqués en surligné bleu à la suite de ce compte-rendu**. Ils ont également contribué à définir l'itinéraire de la deuxième tournée participative afin de coller au plus aux réalités du terrain.

**Du 29 mai au 1<sup>er</sup> juin 2023** : la seconde **TOURNÉE PARTICIPATIVE** va se déplacer dans différentes communes du Parc, en ciblant le plus possible les marchés, pour présenter le projet stratégique à la population et recueillir leur avis.

**Le 30 juin 2023** : la dernière **ASSEMBLÉE CITOYENNE** permettra de travailler sur le projet opérationnel de la charte (mesures concrètes).

De manière générale, il faudrait introduire la pédagogie sur l'ensemble des orientations auprès de tous les publics (primaires et secondaires, formation pro et continue, élus, entreprises...).

## **1.1. MAINTENIR ET RECONQUÉRIR DES ÉCOSYSTÈMES DIVERSIFIÉS ET FONCTIONNELS**

→ Les milieux naturels remarquables et les espèces patrimoniales sont encore présents grâce à une protection et une gestion adaptées

Il s'agira notamment de :

- Renforcer la protection des sites et milieux remarquables et contribuer ainsi à la Stratégie Nationale des Aires Protégées : tourbières des Hautes-Chaumes du Forez, dunes des Girauds-Faures, bois de la Mûre, vallée de la Credogne, Bec de Dore ...
- Optimiser la gestion des espaces naturels remarquables : mosaïque de milieux ouverts des Hautes-Chaumes, vallée du Fossat, jasseries de Colleigne ...
- Veiller au maintien des habitats naturels menacés : forêts anciennes et matures, (notamment les sapinières-hêtraies historiques), prairies naturelles, milieux humides et aquatiques (tourbières, milieux alluviaux)
- Renforcer la protection des espèces patrimoniales et de leurs habitats : saumon atlantique, moule perlière, crapaud sonneur à ventre jaune, chouette chevêche, pie-grièche grise, papillons
  - Ne pas oublier le chat forestier

→ Les espaces agro-forestiers et naturels présentent de forts intérêts écologiques par la mise en place de pratiques compatibles avec la biodiversité (1/2)

Il s'agira notamment de :

- Développer des pratiques agricoles et sylvicoles favorables à la biodiversité (cf. orientations 2.1 et 2.2)
  - Notamment en faisant de la pédagogie auprès des forestiers et agriculteurs (exemple des fauches précoces qui empêchent la reproduction de certaines espèces)
- Restaurer les milieux naturels dégradés : milieux humides et cours d'eau (restauration des berges, recul de l'enrésinement ...), restauration du réseau de haies et d'arbres isolés dans les plaines agricoles ...
- Préserver et restaurer les continuités écologiques : déploiement de la trame de vieux bois, aménagement ou suppression des obstacles en rivières, amélioration de la transparence écologique des infrastructures, renforcement de la trame noire
  - Faire attention que certains seuils peuvent avoir un intérêt écologique et que l'application stricte de la restauration des continuités peut nuire à la biodiversité

→ Les espaces agro-forestiers et naturels présentent de forts intérêts écologiques par la mise en place de pratiques compatibles avec la biodiversité (2/2)

Il s'agira notamment de :

- Prendre en compte la nature quotidienne dans les activités humaines : renforcement de la place de la biodiversité dans les aménagements urbains et routiers
- Faire de la pédagogie sur la dégradation des espaces naturels par les loisirs (moto, quad) voire encadrer certaines pratiques
- Avoir un rôle de veille et signalement par le PNR sur les pratiques touristiques destructrices de l'environnement, notamment les vente de pack touristiques depuis l'extérieur du territoire
- Inciter les communes à prendre des arrêtés pour empêcher les pratiques de loisirs destructrices de l'environnement

→ La préservation de la biodiversité est devenue une ambition collective pour les différents acteurs suite à la mise en place d'un accompagnement adapté à chacun

Il s'agira notamment de :

- Parfaire la connaissance des dynamiques écologiques (dont celles associées au dérèglement climatique) du territoire pour adapter les outils de protection et de gestion
- Partager avec les différents acteurs les données interprétées sur la biodiversité indispensables à leur prise en compte et sur les services environnementaux rendus par les écosystèmes
- Accompagner les acteurs économiques et de l'aménagement pour une meilleure prise en compte de la biodiversité, sur la base de retours d'expériences sur les pratiques favorables
- Créer des instances de discussion sur les sujets sensibles : arrivée du loup, loisirs motorisés dans les espaces naturels, pression de coupes sur les anciennes sapinières ...
- Rajouter la question du classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD) : intervention du PNR dans les instances départementales pour les arrêtés de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS) afin de mieux sélectionner les espèces et éviter d'en classer certaines en nuisibles

*En 2041, on aura réussi si*

**AMBITION 1**

**1.2. ASSURER UN USAGE DES RESSOURCES (EAU, SOLS, SOUS-SOLS) EN ADÉQUATION AVEC LEUR DISPONIBILITÉ**



→ Une ressource en eau suffisante, en qualité et quantité, est garantie pour assurer les besoins essentiels du territoire, dans un contexte de raréfaction de sa disponibilité

Il s'agira notamment de :

- Réduire les pollutions et améliorer la qualité de l'eau : réduction des pollutions industrielles, agricoles et domestiques
- Se doter d'une vision globale de la ressource en eau disponible dans un contexte de dérèglement climatique pour mieux gérer/prioriser les usages dans le temps et l'espace
- Prendre soin (voire reconquérir) des sols et des milieux humides, réservoirs utiles pour la ressource en eau
- Réduire significativement les besoins en eau, pour l'ensemble des usages, pour limiter les tensions sur la ressource ou comment faire avec moins d'eau (optimisation la gestion de l'eau potable, économie d'eau, adaptation des process)
- Faire de la préservation de l'eau un défi collectif majeur par un redoublement de la sensibilisation et un accompagnement des différents acteurs dans la rationalisation de leurs usages
- Faire la chasse aux fuites d'eau (mieux les détecter) et faciliter la réutilisation des eaux usées traitées domestiques
- Encourager les pratiques vertueuses en assainissement non collectif
- Être vigilant sur les déchets III aire et IV aire

→ Les multiples fonctions des sols sont enfin reconnues pour leurs intérêts et les sols ont été économisés, voire reconquis et régénérés

Il s'agira notamment de :

- Appréhender et valoriser les multiples fonctions du sol : réservoir de biodiversité, réserve en eau, potentiel agronomique, stockage carbone ...
- Stopper l'artificialisation des sols par un nouvel usage des espaces déjà artificialisés (cf. orientation 3.2)
- Reconquérir les sols en surface et en qualité : désartificialiser, revitaliser les sols par des pratiques régénératrices
- En lien avec le 2.2 : favoriser les pratiques de gestion visant à préserver la matière organique des sols pour éviter les recours aux produits phyto et fertilisation azotée
- Faire de la pédagogie sur les sols auprès des agriculteurs et sylviculteurs
- Inciter par des aides à l'entretien des chemins ruraux pour éviter le goudronnage subventionné par le département avec le passage en voirie

→ Les ressources du sous-sol ont été exploitées avec parcimonie et dans le respect des patrimoines naturels et paysagers

Il s'agira notamment de :

- Mieux connaître et valoriser le patrimoine géologique (géosites)
- Définir les conditions d'implantation des activités d'extraction (mines et carrières) au regard de la capacité des ressources, de leur usage et du cadre environnemental
- Renforcer les capacités de recyclage et de réemploi des matériaux pour réduire les extractions
- Améliorer la surveillance des anciennes mines d'uranium
- Aller vers une logique de moratoire pour interdire l'exploitation du lithium
- Faire un travail sur les ressourceries et l'économie circulaire en lien avec les industriels pour réemployer les matériaux

### 1.3. ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES ENTRE MAINTIEN DES REPÈRES ET SUPPORTS DES TRANSITIONS

- Préférer le terme « structures paysagères » à celui de « repères »
- Faire de la sensibilisation et pédagogie sur les paysages (attention à ne pas faire des routes paysagères en plus)
- Insister plus dans ce paragraphe sur la dimension « diversité paysagère » qui n'apparaît pas suffisamment

*En 2041, on aura réussi si*

**AMBITION 1**

## **1.4. PRÉSERVER ET VALORISER LES PATRIMOINES BÂTIS ET CULTURELS QUI FONDENT L'IDENTITÉ LOCALE**

→ Les patrimoines et savoir-faire bâtis et architecturaux sont préservés et davantage valorisés

Il s'agira notamment de :

- Sauvegarder les patrimoines bâtis (ensembles urbains et villageois, bâti remarquable, patrimoine vernaculaire), en veillant à améliorer la connaissance de ces patrimoines et leur préservation en s'appuyant sur les outils disponibles (classements, documents d'urbanisme, Site Patrimonial Remarquable ...)
- Rénover et mettre en lumière le patrimoine industriel et le patrimoine lié à l'eau
- Transmettre les patrimoines architecturaux (formes, matériaux, savoir-faire...) et les redéployer dans le cadre des opérations de construction et de rénovation, en travaillant avec les entreprises et les particuliers (auto-construction)
- Limiter les impacts des nouveaux aménagements et des nouvelles constructions sur le patrimoine bâti existant
- Améliorer le lien entre l'architecte des bâtiments de France (ABF) et les collectivités pour mieux définir les interventions et travaux possibles
- Sensibiliser, inciter et motiver les propriétaires à rénover dans les centres anciens (pas que habitations mais aussi bâtiments agricoles ou autres : exemple d'une grange en centre bourg en fibrociment à coté d'un château car pas soumise à même réglementation)
- Travailler sur les lieux-dits fantômes : les répertorier, limiter le morcellement et faciliter le rachat pour des projets

→ Les patrimoines culturels et les savoir-faire économiques sont encore existants et davantage partagés auprès des acteurs et des habitants

**Il s'agira notamment de :**

- Préserver les patrimoines immatériels (langues, musique, danse, gastronomie...) en organisant leur transmission et leur valorisation dans le cadre des politiques culturelles et touristiques
- Préserver les savoir-faire liés aux activités économiques, et valoriser leur usage dans le cadre des activités locales lorsque cela est pertinent : savoir-faire industriels, produits, variétés et races locales...
- Conforter le réseau d'équipements de valorisation des patrimoines (route des métiers en particulier), en veillant à réinventer les équipements existants pour les adapter à l'évolution des pratiques et attentes des visiteurs
- Mobiliser les entreprises pour faire découvrir les savoir-faire (industries, entreprises agricoles)
- Travailler sur des routes de produits
- Valoriser les gestes anciens (exemple de la scie battante)

→ L'identité du Livradois Forez est préservée, davantage mise en lumière, et mieux appropriée par les habitants et les visiteurs

➤ Eviter le terme de « mise en lumière » rapport aux économies d'énergie

Il s'agira notamment de :

- Protéger et mettre en valeur l'identité du territoire : authenticité, caractère rural et "de Montagne", caractère industriel et productif, caractère "sauvage"
  - Enlever les guillemets : nous assumons le côté sauvage et de montagne
  - Rajouter une dimension identité d'accueil et de générosité ouvert à la diversité des nouveaux arrivants.
- Développer des outils de valorisation du "récit territorial", en diversifiant les supports : événements mobilisant les habitants, supports ludiques (jeux, BD...)
  - Avoir un récit équilibré entre le Livradois et le Forez



*En 2041, on aura réussi si*

**AMBITION 2**

## **2.1. TROUVER UNE FILIÈRE FORÊT/BOIS EN SYNERGIE AVEC LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE**

- Les acteurs de la filière forêt-bois partagent une même vision prospective et globale sur l'avenir de la forêt, face aux effets du dérèglement climatique sur le dépérissement des peuplements et des modèles économiques durables de sa valorisation locale
- C'est plus que nécessaire, mais est-ce possible ? Les participants expriment leur scepticisme en raison de l'enjeu économique.
  - Condition de réussite : cahier des charges à respecter par tous (du propriétaire au scieur qui s'engagent)
  - Créer un label « bois Massif central » pour fédérer les acteurs ? Voir un label au niveau du Parc ?

→ Les propriétaires forestiers, publics et privés, et les habitants sont organisés pour orienter les choix de gestion, de mobilisation et de valorisation et optimiser les retombées économiques locales

Il s'agira notamment de :

- Innover pour réduire le morcellement du foncier forestier privé
  - A déplacer à la fin du paragraphe
- Renforcer l'implication et la formation des propriétaires forestiers privés et des habitants dans la gestion de la forêt
- Réaffirmer l'importance de la forêt publique (Etat et collectivités) Développer une nouvelle culture forestière, prenant en compte les risques liés au dérèglement climatique, basée sur la connaissance de la forêt du Livradois-Forez (milieu, métier, filière) et le partage de ces connaissances
- Mettre en place un espace d'échanges, de dialogue et de co-construction de projets collectifs entre tous les acteurs de la filière forêt-bois à l'échelle du Livradois-Forez
  - A mettre en premier dans les priorités
- Renforcer l'implication des propriétaires dans les actes de gestion, notamment en créant une ou des obligations ?
- Renforcer le rôle des associations de propriétaires
- Créer un Groupement local d'intérêt forestier
- Faire savoir à certains qu'ils sont propriétaires, et l'importance de leur bien dans la globalité

→ Les pratiques de gestion durable, garantes de la multifonctionnalité de la forêt et de la préservation des biens communs, sont déployées sur une part significative de la surface forestière

Il s'agira notamment de :

- Renforcer une sylviculture favorisant la résilience des peuplements et des écosystèmes face aux effets du dérèglement climatique, et optimisant le stockage du carbone en forêt afin d'accroître sa contribution à l'atténuation des effets
- Déployer des Documents de Gestion Durables sur au moins 30% de la surface forestière privée. Dans ce cadre, qualifier/reconnaître les Règlements Type de Gestion (RTG) mis en place par les coopératives et développer des solutions de gestion collective
- Renforcer les moyens humains dédiés à la gestion de la ressource (animation forestière, conseil en gestion, diagnostic stationnel et forestier, travaux sylvicoles)
- Créer une dynamique de formation autour de la forêt et du bois
- Faire attention à ne pas minimaliser l'impact des coupes-rases
- Prendre exemple sur l'Allemagne où la gestion forestière (y compris privée) est supervisée par un fonctionnaire
- Faire attention à ne pas faire avancer la forêt à coup de primes

→ La mobilisation des bois respecte les efforts de gestion durable consentis par les propriétaires et gestionnaires, préserve les biens communs et suscite peu de conflits

Il s'agira notamment de :

- Suivre et encadrer les coupes définitives réalisées - “Plus de coupes rases injustifiées”
- Optimiser et encadrer des modalités d'exploitation et de transport des bois
- Développer la concertation et la médiation entre les acteurs locaux de la filière et d'inter-filière et le grand public
- Ne pas opposer systématiquement les biens communs, les services écosystémiques rendus par ces biens et les propriétés privées : valoriser auprès des propriétaires privés les services écosystémiques rendus par la forêt
- Abaisser les seuils de demande pour faire une coupe-rase (4 ha dans le 63 / 2 ha dans le 42)
- Abaisser également le seuil d'obligation de reboisement (le faire passer de 1 à 0,5 ha) avec une obligation de consultation / conseil avant reboisement
- Avoir une vigilance de la part du CRPF et de la DDT, mais également de la part des communes, avec la désignation d'une personne référente dans chaque commune (élu ou technicien) : cela nécessite de resensibiliser les élus

→ Le nombre d'emplois directs et indirects de la filière « bois », du territoire et de sa périphérie immédiate, a augmenté, grâce au développement d'entreprises axant leur production sur la valeur ajoutée

**Il s'agira notamment de :**

- Développer de nouveaux débouchés notamment pour le feuillus et améliorer les conditions de commercialisation des bois
- Structurer un maillage d'entreprises à tous les stades de la filière (1ère et 2ème transformation) en veillant à mobiliser des petites scieries capables de mobiliser une ressource diverse (feuillus, résineux, petits et gros bois) et de développer les circuits-courts
- Transmettre les savoir-faire et valoriser les métiers du bois et de la forêt auprès des jeunes, des habitants, du grand public
- **Quid du prix du bois ? Privilégier le bois local dans le code des marchés publics**
- **Faire attention à l'effet d'aubaine : on coupe et on vend parce que la forêt et le bois ont un intérêt**
- **Renforcer le rôle des communes pour limiter l'impact des grosses entreprises (via les PLU)**
- **Résoudre le problème posé par l'achat des terrains par les entreprises**

*En 2041, on aura réussi si*

**AMBITION 2**

## **2.2. RÉINVENTER UNE AGRICULTURE RÉSILIENTE, FAVORABLE AUX PAYSAGES ET À LA BIODIVERSITÉ ET SUPPORT D'ALIMENTATION LOCALE**

→ Les tissus d'exploitation se sont maintenus, sont plus résilients et pérennes, offrant des conditions de vie et de travail satisfaisantes pour les agriculteurs (1/2)

Il s'agira notamment de :

- Les participants sont tout à fait d'accord avec cette orientations, mais se posent la question de comment la mettre en œuvre. Plusieurs pistes sont évoquées :
  - Accompagnement à la gestion administrative qui reste difficile à assumer
  - Ne pas démultiplier les modèles promus sans adaptation au cas par cas
  - Prendre en compte l'enjeu du maintien des sols
  - Développer auprès des agriculteurs l'idée du triptyque « PAYS, PAYSAN, PAYSAGE » qui a été oublié par certains, et que le Parc peut relancer
  - Garantir l'appartenance au lieu où l'on vit, avec la possibilité de s'approvisionner localement sur le territoire du Parc (échelle des cantons)
  - Travailler avec les grandes enseignes à la mise en place d'un rayon « Auvergne » ou local à généraliser dans tous les magasins
  - Favoriser l'installation des jeunes agriculteurs en assouplissant le cadre et/ou en accompagnant ceux qui sont hors cadre
  - Miser sur l'excellence environnementale dans la conduite de l'exploitation (eau, biodiversité, air, sol, etc.), en intégrant la variété des cultures dans la réflexion : cela nécessite de créer le déclic auprès des agriculteurs



→ Les tissus d'exploitation se sont maintenus, sont plus résilients et pérennes, offrant des conditions de vie et de travail satisfaisantes pour les agriculteurs 2/2)

**Il s'agira notamment de :**

- Maintenir voire redévelopper un tissu dense d'exploitations agricoles, en rompant avec les dynamiques d'agrandissement des surfaces moyennes exploitées et en favorisant l'implantation de petites exploitations
- Développer un meilleur système d'accompagnement à l'installation et à la transmission
- Faciliter l'accueil de porteurs de projets innovants en matière d'alimentation et de pratiques favorables à la biodiversité, à travers un accompagnement dédié et des outils de développement comme les espaces test agricoles
- Développer des modèles agricoles offrant des conditions de vie et de rémunération acceptables, en travaillant sur les structures d'exploitation, les types de productions, la reconnaissance qualitative
- Renforcer les dynamiques et solutions collectives en matière d'installation, de gestion du foncier, de mutualisation des équipements, etc.
- Faire appliquer le « manger local » en restauration collective (EHPAD, Ecoles) : aujourd'hui la réalité se confronte aux prix, et à la question des choix politiques pour assumer ce surcout (certaines collectivités financent)

→ Les espaces agricoles sont préservés, voire plus importants, et que l'agriculture contribue plus fortement à l'alimentation locale

**Il s'agira notamment de :**

- A l'échelle du territoire et des agglomérations limitrophes, renforcer la diversité des productions pour répondre aux besoins du bassin de consommation : protéines végétales, maraîchage, petits fruits, élevage...
- Préserver les surfaces agricoles, en limitant l'enfrichement et l'artificialisation, et sacrifier les terres les plus fertiles pour l'alimentation locale, en veillant à maîtriser les productions énergétiques
- Re-développer l'agriculture vivrière, à travers des solutions individuelles et collectives (jardins partagés, coudercs...).
- Maintenir les outils de transformation existants et développer de nouveaux outils en fonction des besoins
- Conforter les circuits de distribution des produits locaux avec une organisation territoriale à l'échelle du Parc et des agglomérations limitrophes
- Développer l'éducation à l'alimentation, la sensibilisation des habitants et des producteurs, et lutter contre le gaspillage alimentaire.

→ Les pratiques agricoles sont moins consommatrices de ressources, et plus favorables aux paysages et à la biodiversité, avec des estives, prairies et structures agro-écologiques

**Il s'agira notamment de :**

- Préserver les estives, prairies permanentes et leur qualité, en veillant à développer pratiques extensives et gestion adaptée au dérèglement climatique
- Développer l'agroforesterie et le sylvopastoralisme, en dépassant la mono-fonctionnalité des espaces agricoles et forestiers et en créant un vrai dialogue entre les acteurs concernés
- Développer des cultures et pratiques peu consommatrices de ressources, dans un contexte de moindre disponibilité : ressource en eau, énergie, intrants...
- Protéger et redévelopper les structures agroécologiques (haies, bosquets, arbres isolés ...) et bénéficier des services écosystémiques associés
- Renforcer les cahiers des charges des différents signes de qualité présents sur le territoire, pour garantir une meilleure préservation des paysages et biodiversité
- Maîtriser le développement du bâti agricole et valoriser le bâti inoccupé et/ou dégradé sur le territoire

## 2.3. PÉRENNISER UN TISSU D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ATTRACTIF ET VARIÉ

- Toute cette orientation tourne autour de l'attractivité du territoire (accès à la propriété, emploi, services médicaux, écoles), mais il serait intéressant de plus appuyer sur l'état d'esprit local (« nous sommes froids au départ », le cadre paysager, le cadre de vie et le label parc
- Prendre en compte le fait que le territoire est fortement impacté par les résidences secondaires
- Améliorer la lisibilité de l'identité Parc : aujourd'hui, il y a des confusions entre le label « Parc », la « marque territoriale » et le logo Parc

→ Les activités économiques sont davantage mises en réseau et en synergie, dans une logique de coopération et d'économie territoriale renforcée

➤ Nous n'avons plus assez d'artisans sur le territoire

Il s'agira notamment de :

- Renforcer les réseaux et clubs d'entreprises, les liens entre ces réseaux et le dialogue avec les collectivités locales - développer une logique de "clusters"
- Développer les liens avec les métropoles voisines : partenariats, dialogue entre les réseaux d'entreprises, projets communs (clusters, programmes R&D...).
- Décloisonner les filières et secteurs d'activité, et valoriser les opportunités de synergies entre filières
- Développer les synergies entre entreprises pour créer de la richesse locale : valorisation de sous-produits ou de déchets, mutualisation de moyens et de compétences, recherche et développement
- Le cadre des marchés publics est un handicap pour les entreprises locales (lourdeurs du mémoire technique) : aider techniquement les entreprises à répondre par de l'accompagnement, des services, une boîte à outils. Mieux faire connaître le cadre des marchés aux entreprises, inciter les collectivités à faire connaître plus largement leur demande de devis.

→ Les compétences disponibles sur le territoire répondent mieux aux besoins des entreprises, avec de meilleurs outils de formation et une plus grande attractivité pour les actifs

**Il s'agira notamment de :**

- Renforcer les liens entre les filières / réseaux d'entreprises, et les organismes de formation et de recherche
- Améliorer l'offre de formation (sur le territoire ou à proximité), au regard des besoins en compétences des entreprises : lycées, enseignement technique supérieur, offre universitaire...
- Améliorer les conditions d'accès à des diplômes pour les populations résidentes, en travaillant en particulier sur les facteurs de blocage de mobilité sociale
- Faire connaître le tissu d'activités et les offres professionnelles offertes sur le territoire, et développer les politiques d'accueil d'actifs et de porteurs de projets, au regard des besoins de recrutement et de transmission d'activités
- Ouvrir les clubs d'entreprises aux donneurs d'ordre, aux élus, à tous les acteurs

→ Les activités du territoire impactent moins l'environnement et s'inscrivent davantage dans un système d'économie circulaire, y compris pour être pérennes et plus efficaces économiquement

**Il s'agira notamment de :**

- Mettre en synergie les entreprises du territoire pour valoriser les complémentarités, valoriser les matières premières locales et les déchets / sous-produits des filières existantes
- Développer l'offre "low-tech" et le réemploi des matériaux, à l'échelle des entreprises comme des particuliers (ressourceries)
- Développer le "localisme" et les circuits de proximité, au-delà des productions alimentaires (monnaie locale, biens produits sur le territoire, énergie locale...)
- Tirer parti des opportunités de relocalisation des activités et des productions associées, en lien avec l'évolution de la demande et du marché international
- Réduire la consommation de ressources des entreprises (existantes ou nouvelles), en particulier la consommation d'eau et d'énergie, afin de s'adapter à leur raréfaction
- Réduire les impacts des activités économiques sur l'environnement au sens large : paysages, biodiversité, risques, production de déchets...

→ De nouveaux modèles d'organisation des entreprises se sont développés, dans une logique d'économie sociale et solidaire, répondant mieux aux attentes sociétales

Il s'agira notamment de :

- Adapter le fonctionnement des entreprises aux nouvelles aspirations des salariés, pour être attractifs : nouveaux modes de management, flexibilité des conditions de travail / télétravail
- Développer le temps partiel et s'adapter à la pluriactivité, en rapprochant parcours professionnels et parcours de vie, y compris pour les nouveaux entrepreneurs
- Expérimenter des modèles issus de l'Économie Sociale et Solidaire : organisation participative, implication des salariés dans les prises de décision, nouveaux modes de répartition des revenus
- Favoriser la transmission d'entreprises aux salariés, dans un contexte de transmissions difficiles (déficit de repreneurs)
- Régler la question du cout de la mobilité pour favoriser les déplacements des salariés vers l'entreprise (le covoiturage n'étant pas la solution unique)
- Faciliter l'implantation locale des artisans et indépendants à l'échelle très locale de la commune



→ Les politiques publiques sont adaptées aux nouveaux besoins des entreprises locales, en particulier en matière d'aménagement et de services d'accompagnement

Il s'agira notamment de :

- Développer les services d'accompagnement des entreprises, coopération, de transmission, de gestion des compétences environnementale et sociale en matière de et d'adaptation
- Améliorer l'offre foncière et immobilière (dans les centralités et en ZAE), sa qualité et sa visibilité pour les entreprises et porteurs de projets
- Développer l'immobilier économique : pépinières, locaux test, hôtels d'etps...
- Renouveler les zones d'activités vieillissantes et les friches économiques, et rénover le parc de bâti économique
- Accompagner les entreprises pour l'accès à l'énergie, et développer la production d'énergie dans les zones d'activité
- Amener un bon accès internet pour favoriser le télétravail
- Développer les tiers lieux et ilots de rencontres
- Attention au coût de l'accès à la propriété pour les ménages qui, faute de pouvoir s'installer, prive les entreprises d'une main d'œuvre locale (la crise Covid ayant augmenté les prix de vente des logements)
- Handicap des petites communes à autoriser des permis de construire et vis-à-vis de la complexité de la réhabilitation

## **2.4. ACCUEILLIR DES ACTIVITÉS TOURISTIQUES ET DE LOISIRS RESPECTUEUSES DE L'IDENTITÉ ET DES PATRIMOINES DU TERRITOIRE**

→ Le positionnement touristique du territoire est conforté sur le tourisme vert, sportif et durable, en accord avec les valeurs des Parcs et avec les enjeux de préservation des patrimoines

Il s'agira notamment de :

- Valoriser davantage la place des activités touristiques sur le territoire, et poursuivre les actions de promotion territoriale, en ciblant la communication autour du tourisme durable et des patrimoines
- Valoriser le label "Parc Naturel Régional" et la marque Livradois Forez
- Construire une stratégie d'offre (schéma de développement) à l'échelle du territoire et en cohérence avec les territoires limitrophes, en s'appuyant sur les intercommunalités
- Renforcer l'accompagnement de l'accueil des porteurs de projet, visant à garantir le respect des principes du tourisme durable
- Conforter l'offre d'événements culturels et sportifs de rayonnement supra-territorial, en garantissant le respect des patrimoines et des valeurs des Parcs
- Développer des circuits courts autour de l'idée de Pays (thématiques, découvertes d'un thème, d'un lieu)
- Miser sur les films tournés ici (circuit cinéma) – faire venir des pointures
- Eviter le tourisme de masse : trouver le bon équilibre entre visiteurs et habitants pour favoriser les rencontres (éviter les gros équipements, type sport mécanique)
- Développer un pass Parc Livradois Forez

→ L'offre de mobilités pour les activités touristiques et de loisirs est davantage diversifiée, et la dépendance à la voiture individuelle réduite

**Il s'agira notamment de :**

- Proposer des solutions de mobilités alternatives pour les visiteurs, quelque soit leur provenance et leur durée de séjour, en s'appuyant sur les différentes collectivités compétentes
- Préserver l'offre de mobilité existante au niveau de la ligne ferroviaire du livradois Forez
- Développer l'offre et les aménagements cyclables, en lien avec le déploiement des schémas vélo sur le territoire, et en prenant en compte les infrastructures et les projets des territoires limitrophes (connexion avec la vallée de l'Allier et l'agglomération de Clermont-Ferrand par exemple)

→ Les impacts des activités touristiques et de loisirs sur l'environnement et les patrimoines sont réduits, y compris face à des augmentations potentielles de fréquentation

**Il s'agira notamment de :**

- Préserver le réseau de chemins patrimoniaux et l'offre de randonnée sur le territoire, en améliorant sa lisibilité
- Conserver la facilité d'accès aux milieux naturels qui caractérise le territoire, mais limiter la mise en lumière des sites les plus sensibles, et gérer les flux et leurs impacts
- Déployer des actions de gestion des sites fréquentés les plus sensibles, en particulier les Hautes Chaumes et les stations
- Encadrer les loisirs motorisés et leurs impacts

*En 2041, on aura réussi si*

## AMBITION 3

- Le fond est très bien, mais les formulations ne sont pas toujours claires, avec des phrases qui pourraient être simplifiées pour une meilleure compréhension de tous : verbiage qui rend difficile d'associer les citoyens, voire les élus.
- Le terme ambition est questionné par un participant, qui ne lui semble pas suffisamment concret.

*En 2041, on aura réussi si*

**AMBITION 3**

### **3.1. DÉCLINER LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE ET BAS-CARBONE À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE**

→ Des modes de faire plus sobres sont mis en place et généralisés, notamment en termes de mobilités alternatives et de construction, mais de manière générale sur l'ensemble des postes de dépenses énergétiques

**Il s'agira notamment de :**

- Organiser une mobilité plus sobre : S'appuyer sur la ligne ferroviaire pour réduire les déplacements en voiture, assurer les conditions d'une "démobilité", développer davantage l'autopartage, le covoiturage, le transport à la demande
- Améliorer considérablement la performance énergétique des constructions pour économiser l'énergie et réduire la vulnérabilité énergétique des ménages
- Faciliter la rénovation énergétique et développer l'utilisation des éco-matériaux en lien avec les ressources et les savoir-faire du territoire
- Réduire les dépenses énergétiques liées à l'éclairage nocturne



→ Un mix énergétique basé sur des ressources locales s'est développé et garantit une grande partie des besoins énergétiques du territoire (1/2)

Il s'agira notamment de :

- Dynamiser les filières bois-énergie et solaires en les structurant davantage et en facilitant leur développement : de l'offre à la demande en passant par la formation des professionnels et la facilitation des procédures d'implantation
  - Les participants sont favorables au développement de la filière bois-énergie, à condition que cela soit de manière raisonnée et que l'approvisionnement local soit priorisé. En effet, l'intensification de la filière bois-énergie, risque d'entraîner une industrialisation de cette filière et une surexploitation des forêts.
  - En outre, Il est important de garder en tête le volet social, puisqu'aujourd'hui, certains habitants ne peuvent plus se chauffer aux granulés, du fait de l'augmentation des prix, alors même qu'ils habitent dans une région productrice de matière première.
  - Il faut donc promouvoir une gestion locale de cette filière qui permette de produire des emplois locaux, d'utiliser une partie des ressources localement (ne pas tout vendre aux chinois), tout en respectant l'environnement.

→ Un mix énergétique basé sur des ressources locales s'est développé et garantit une grande partie des besoins énergétiques du territoire (2/2)

**Il s'agira notamment de :**

- Mettre en place les conditions favorables au développement des énergies renouvelables : identification des besoins, des sites favorables et des conditions d'implantation des équipements (positionnement nécessaire vis-à-vis de l'implantation des éoliennes et des centrales photovoltaïques au sol)
  - Attention à l'artificialisation des sols : aujourd'hui, sur le territoire, certains bâtiments agricoles sont construits uniquement dans l'optique d'y installer des panneaux photovoltaïques
  - L'interdiction d'installer du solaire sur les toitures des bâtiments situés à proximité d'un monument historique limite les possibilités pour certains particuliers
- Expérimenter d'autres filières de production d'énergies renouvelables dans le respect des patrimoines et des modèles de portage qui bénéficient davantage aux habitants

→ Le territoire et ses acteurs se sont adaptés aux effets du dérèglement climatique, dans ses différentes dimensions, et contribuent à leur atténuation par des changements significatifs

Il s'agira notamment de :

- Préserver et développer les capacités de stockage du carbone du territoire au droit des espaces naturels, agricoles et forestiers
  - Cette formulation n'est pas claire pour les participants, qui ne sont pas sûrs de comprendre le propos.
  - Toutefois, un participant souligne que l'élevage de vache, très important sur le territoire, est aussi émetteur de gaz à effet de serre, et qu'il ne faut pas cacher cette réalité. Un autre participant n'est pas d'accord : les émissions de GES de l'élevage restent faibles, comparées à la viande importée de l'étranger, et l'élevage est une composante importante de la culture locale.
- Accompagner les changements nécessaires pour réduire drastiquement les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter aux effets multiples (augmentation des risques naturels et sanitaires notamment)
- Soutenir les initiatives citoyennes en faveur de la sobriété énergétique et carbonée (mobilités alternatives, centrale villageoise ...)

## 3.2. HABITER ET SE DÉPLACER AUTREMENT POUR VIVRE MIEUX

Un participant se demande s'il s'agit d'une réelle ambition ou d'un simple vœux pieu. Il prend l'exemple d'Olliergues, qui représente bien cette orientation : beaucoup de logements ont été rénovés, des investissements ont été faits pour redynamiser les commerces et les services, mais cela reste toujours un bourg fantôme, avec beaucoup de logements non occupés. Il s'agit donc avant tout d'attirer les gens pour qu'ils viennent s'installer sur ce territoire, et cela passe avant tout par une meilleure attractivité (avec la création d'emplois diversifiés, notamment pour les conjoints).

L'exemple de Thiers est aussi mis en avant, avec un patrimoine qui n'est pas suffisamment valorisé, ou l'exemple des petits villages, comme Sauxillanges, qui, tout bonnement, s'écroulent, se meurent.

D'autres participants ne sont pas forcément d'accord avec cela : le territoire peut devenir plus attractif d'ici 2041, notamment du fait de la réduction des constructibilités liés aux nouveaux objectifs en la matière (zéro artificialisation nette).

→ L'offre de logements est plus diversifiée, adaptée aux besoins des ménages, et appuyée sur les patrimoines bâtis et architecturaux préservés

**Il s'agira notamment de :**

- Maintenir des conditions satisfaisantes d'accès au logement : complétude de l'offre, prix maîtrisés pour la location et l'accès à la propriété
- Diversifier l'offre de logements en confortant l'offre alternative à la propriété, et en expérimentant de nouvelles façons d'habiter : habitat intergénérationnel, colocation, habitat participatif, habitat léger
  - Aujourd'hui, il est impossible d'avoir des autorisations pour d'autre type d'habitat, notamment l'habitat léger, qui est autonome en eau et avec des assainissements légers (phyto-épuration). Cela est donc très intéressant de développer des expérimentations dans ce sens.
- Reconquérir le bâti vacant, permettre la mise en œuvre des stratégies existantes de revitalisation des centres bourgs, et poursuivre leur déploiement
- Préserver voire reconquérir le caractère patrimonial des bâtiments d'habitation, favoriser des modes de construction basés sur la réutilisation et la réinterprétation des patrimoines
  - Les participants ne comprennent pas le terme réinterprétation.
- Favoriser l'auto-construction, en développant un accompagnement adapté des particuliers pour mettre en œuvre leurs projets

→ Une offre de services suffisante et pérenne existe sur le territoire, adaptée aux nouveaux modes de vie et aux besoins des ménages y compris dans les secteurs à très faible densité de population

**Il s'agira notamment de :**

- Maintenir un maillage de pôles de services et d'équipement en milieu rural pour l'offre de services "publics" : santé, enseignement, action sociale, enfance et petite enfance
- Maintenir autant que possible une offre de services de proximité : écoles, multiservices, commerces de proximité, points relais et offre itinérante...
- Poursuivre le déploiement du numérique sur le territoire, en veillant à préserver également des "zones blanches" préservées des ondes
- Développer les lieux de vie et d'accès aux services sur la base des initiatives locales : cafés associatifs, tiers lieux par exemple
- Améliorer l'accès aux soins, de la médecine générale jusqu'aux spécialistes, en travaillant sur l'offre locale et les équipements (maisons de santé, pôles hospitaliers), la coopération avec les pôles de santé voisins, la télémédecine
  - Il ne faut pas aborder cette question que sous l'angle des équipements, mais aussi de la mise en réseau et des dynamiques à créer entre professionnels de santé, qui désertent de plus en plus le territoire.
  - Il s'agit également de développer des emplois publics ou défiscalisés de soin à domicile pour anticiper le vieillissement de la population.

→ Les besoins en déplacements sont réduits et les solutions de mobilités plus diversifiées, dans une logique de réduction de la dépendance du territoire à la voiture individuelle

**Il s'agira notamment de :**

- Favoriser des modes de vie avec des besoins en déplacement réduits, en travaillant en particulier la proximité habitat / services / emplois et la mutualisation des déplacements
- En s'appuyant sur les différentes AOT compétentes, développer une offre coordonnée de mobilité à l'échelle du Livradois Forez, qui puisse être complémentaire avec les offres proposées à l'échelle des aires urbaines limitrophes
- Poursuivre la valorisation de la ligne ferroviaire du Livradois Forez
- Développer des solutions de mobilités alternatives adaptées aux différents secteurs géographiques du territoire : transport collectif, transport à la demande, offre multi-usages, autostop organisé...
- Poursuivre le développement des modes actifs (piéton, vélo), à l'échelle de chaque commune mais aussi à l'échelle intercommunale, en veillant à la cohérence des différents schémas cyclables

→ Le cadre de vie offert aux habitants est plus favorable à leur santé et celle de l'environnement, par la réduction des risques et des nuisances, et des meilleures conditions de vie

**Il s'agira notamment de :**

- Réduire l'exposition des habitants au bruit, aux pollutions atmosphériques, à la lumière artificielle, aux ondes électromagnétiques
- Offrir aux habitants des conditions de vie favorables à leur santé et à leur bien-être en général : une eau potable, des aliments, des logements de qualité



### 3.3. CONFORTER “LA CULTURE”, COMME UN ÉLÉMENT FONDAMENTAL DE LA QUALITÉ DE VIE ET DE L’ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

En remarque générale à cette orientation, les participants se questionnent sur le financement de l’offre culturelle dans les petites communes du territoire, qui accueillent aujourd’hui très peu de spectacles. Comment finance-t-on cette offre ?

Un participant se questionne également : cette orientation ne donne-t-elle pas une place excessive à la culture, par rapport à ce qu’elle est réellement en capacité de porter dans la réalité ? En effet, cette vision de la culture semble presque trop utopique alors que, dans les faits, on remarque plutôt un décalage important entre la population et l’offre culturelle qui a du mal à toucher sa cible, car elle ne traite pas suffisamment les sujets et problématiques locales. Un autre participant, lui-même acteur culturel sur le territoire, se met en porte-à-faux avec cette vision : le monde de la culture fait de son mieux, avec souvent peu de moyens, pour faire vivre la culture, et y arrive dans la plupart des cas.

Le débat porte aussi sur l’objectif principal de la culture : est-ce de renforcer le lien social, en lien avec la culture populaire locale, ou de favoriser l’accueil des touristes ? Il faudrait que l’offre culturelle permette les deux : développer l’accueil des visiteurs, et la culture locale en tant que premier liant social. Attention toutefois à ne pas s’enfermer dans un particularisme culturel, qui laisserait croire qu’il existe une culture Livradois-Forez.

Une participante précise que l’offre culturelle doit aussi prendre en compte les contraintes de la population, notamment sur les horaires et les temps de trajet. Le groupe propose qu’il puisse y avoir des offres itinérantes ou qu’un même spectacle soit représenté à plusieurs endroits du territoire.

→ La culture est appréhendée de manière très large et pas seulement sous l'angle des pratiques culturelles

Il s'agira notamment de :

- Articuler la culture avec des problématiques liées à l'urbanisme, au paysage, à l'environnement ou au patrimoine culturel, comme un véritable levier de transformation du territoire
- Utiliser la culture pour trouver des réponses aux problématiques de conflits entre anciens et nouveaux habitants, lever des incompréhensions qui bloquent l'aboutissement des projets, ...
  - Attention, car dans les faits, la culture, telle qu'elle est pratiquée sur le territoire, ne joue pas ce rôle, et a tendance au contraire à diviser la population (idée pas consensuelle dans le groupe)
- Renforcer le lien entre culture et patrimoine culturel

→ L'offre culturelle est « de qualité, maillée et mise en réseau » dans chacun des secteurs du territoire et accessible à tous

Il s'agira notamment de :

- Mieux connaître et suivre les pratiques des habitants et des acteurs culturels pour mieux agir et réagir
- Renforcer la structuration et la professionnalisation de l'offre de pratiques culturelles (finaliser le maillage de l'offre et la mise en réseau, appui au bénévolat, montée en gamme des festivals, maintien du niveau des équipements de diffusion, renforcement de la diffusion « hors les murs »)
  - Un participant, acteur culturel du territoire, précise que le terme « offre de pratiques culturelles » ne veut rien dire.
- Faire évoluer le modèle des « réseaux culturels du PNR » suite à la fusion des EPCI (réorganisation des réseaux historiques du PNR, Ciné Parc et Passeurs de mots, place et rôle du SM PNR dans ce réseau d'acteurs culturels)
  - Un participant, acteur culturel du territoire, précise qu'il faut plutôt appuyer les réseaux existants, plutôt que réorganiser les « réseaux historiques du PNR ». Il ne s'agit pas de faire revivre les fantômes du passé, mais bien d'accompagner les forces vives existantes.

→ **La création/production artistique s'est fortement développée**

**Il s'agira notamment de :**

- Accompagner la création artistique professionnelle (appui aux structures permanentes comme le Bief, mise en place d'un lieu structurant ou d'un pôle « ressources » ...)
- Déployer l'Éducation Artistique et Culturelle (EAC) sur l'ensemble du territoire (optimiser les moyens disponibles, engager des démarches spécifiques à l'échelle du PNR ...)
- Faciliter la circulation des artistes locaux et des œuvres sur le territoire

→ Les initiatives culturelles publiques, associatives et professionnelles sont coordonnées et mutualisées aux différentes échelles territoriales (EPCI, inter-EPCI, PNR, Départements, Région)

Il s'agira notamment de :

- Se connaître, coordonner les initiatives et les programmations, définir et porter des projets communs
  - Un participant, acteur culturel du territoire, s'inquiète du terme « coordonner ». Qui coordonne ? Il ne faut, en effet, pas tomber dans un dirigisme du Parc, qui deviendrait la tête de réseau. Il s'agirait plutôt d'animer la coordination afin de faciliter la communication entre les acteurs existants, en leur donnant les moyens de se rencontrer et de mieux se connaître.
- Mutualiser les démarches pour diminuer les coûts de diffusion, d'acquisition de matériel, ... et notamment communiquer ensemble pour être lisible et cohérent
- Se doter d'ingénierie commune pour être efficace

### 3.4. MISER SUR LA PÉDAGOGIE, L'ACCUEIL ET L'ENTRAIDE

Cette orientation est importante, mais les participants se questionnent sur les moyens pour la mettre en œuvre, et sur la place du Parc là-dedans ?

En outre, il semblerait intéressant de faire le lien entre cette orientation et la culture, qui pourrait être l'outil, le support pour travailler ces questions.

Un participant précise qu'il faudrait améliorer l'accueil des visiteurs sur le territoire, en réfléchissant à de nouvelles activités de découverte du territoire (aussi pour les habitants d'ailleurs), en lien avec l'office du tourisme, voire l'éducation nationale.

Il s'agirait également de communiquer plus sur l'identité du Parc.

→ L'amélioration de la compréhension des enjeux de transition écologique permettent aux différents acteurs de passer à l'acte

**Il s'agira notamment de :**

- Donner aux citoyens, jeunes, habitants, visiteurs, élus, les clefs de compréhension des enjeux de transition écologique du territoire
- Faire du Livradois-Foréz un espace de ressources sur l'éducation à la transition écologique, aux activités rurales et aux relations Homme-Nature
- Former et accompagner spécifiquement les élus et acteurs pour renforcer leurs décisions en faveur de la transition écologique

→ Le lien social est renforcé, avec davantage de dialogue, de lieux et opportunités de rencontre et de mixité sur le territoire

**Il s'agira notamment de :**

- Maintenir voire redévelopper le tissu associatif local, et soutenir son fonctionnement en réseau : associations sportives, culturelles, à but social...
- Développer la programmation culturelle et événementielle afin de multiplier les lieux et occasions de mixité sociale sur le territoire
- Renforcer le dialogue entre habitants de longue date et nouveaux arrivants, et améliorer l'accueil sur le territoire (culture de l'accueil, réseaux et outils d'accueil)
- Sensibiliser les habitants aux enjeux de mixité sociale, développer les actions de médiation des conflits et de lutte contre les phénomènes d'exclusion



→ Les politiques sociales, d'aménagement et d'habitat ont permis de réduire la paupérisation et la ségrégation sociale par rapport à la situation actuelle

**Il s'agira notamment de :**

- Limiter la paupérisation de certains quartiers, centres bourgs, villages ou secteurs géographiques, qui génère une ségrégation sociale "spatialisée"
- Développer des politiques sociales et de l'habitat qui favorisent la mixité sociale et générationnelle, à toutes les échelles : opération, quartier, ville ou village, intercommunalité
- Développer les lieux et espaces publics favorables à la mixité sociale (tiers lieux, lieux de rencontre, parcs et espaces collectifs), et revaloriser les coudercs dans cette logique
  - Les coudercs ne sont-ils pas plutôt dans le Cantal ?

→ Les habitants participent davantage à la vie du territoire et sont mobilisés dans le cadre des décisions des collectivités

**Il s'agira notamment de :**

- Mieux accompagner, valoriser et diffuser les initiatives citoyennes, dans tous les domaines
- Susciter l'engagement citoyen (politique, associatif) à travers les politiques d'éducation et l'action des associations
- Améliorer la communication entre les habitants, les collectivités et les acteurs du territoire (associatifs, institutionnels, socioprofessionnels...)
- Faciliter la participation des habitants et des associations aux décisions des collectivités, en proposant des nouveaux espaces et formes de démocratie participative

Parc naturel régional Livradois-Forez

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE  
LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

ET DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LE CADRE  
DU PROGRAMME LEADER 2014-2022

